

COMITE SYNDICAL

Jeudi 5 Janvier 2023



Ordre du jour :

1. Actualités

2. Partenariats:

- Validation de la candidature Leader 2023/2027
- Validation de 3 plans de coopération (Beaume Drobie, Privas Centre Ardèche, Ardèche des Sources et Volcans)
- Adhésion à l'association RELIEF et désignation d'un représentant
- Subvention à l'association des Amis du Parc

3. Fonctionnement :

- M57 : adoption d'un règlement budgétaire et financier (RBF) et fixation du mode de gestion des amortissements au 1er janvier 2023
- Débat d'orientations budgétaires 2023
- Ouverture par anticipation des crédits en investissement pour l'année 2023
- Crédit relais et ligne de trésorerie interactive
- Ressources humaines : création et suppression de postes au sein du service Ressources

6. Dates et points divers

Intervention de Monsieur Thierry DEVIMEUX PREFET DE L'ARDECHE



1/ Actualités

* Monts d'Ardèche

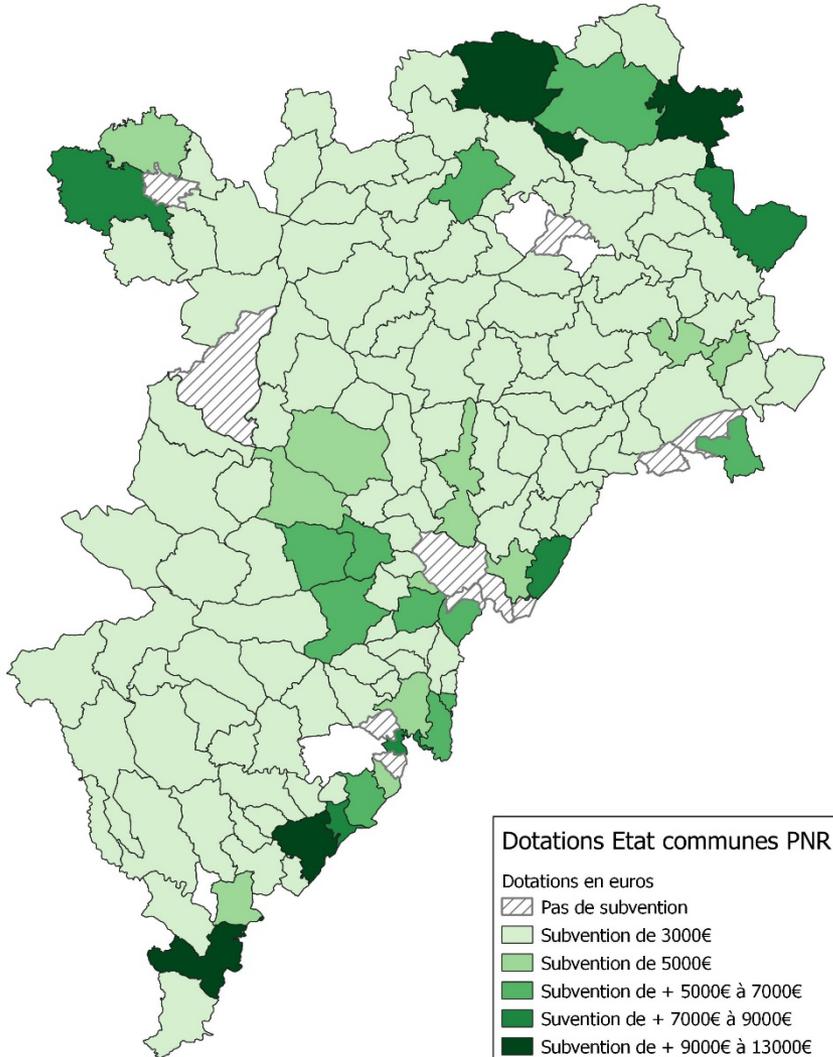


DIFFUSION DES PANNEAUX



* Monts d'Ardèche

Communes des Monts d'Ardèche ayant reçu une dotation en 2023
au titre de leur appartenance au PNRI des Monts d'Ardèche



0 5 10 15 km

Cartographie : PNR des Monts d'Ardèche
Date : 03-01-2023 (FF/CM)
Source données : Ministère de la Transition écologique

Dotation aux communes Biodiversité et aménités rurales

Depuis la loi de finances 2022, **reconnaissance des aménités rurales des communes classées Parc naturel régional** dans la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité

Attribution selon des critères de taille de communes, de densité et de potentiel financier

Critères élargis en 2023

Monts d'Ardèche : 141 communes potentiellement concernées dans le PNR pour un montant total de subvention de plus de 528 00€ (minimum 3 000 € - maximum 12 593€)

PROTOTYPE MOBILIER URBAIN BOIS DE CHATAIGNIER



En cours et à venir :

- Aides travaux sylvicole-intinéraire sylv'acctes châtaignier (2023/24)
- Film de valorisation des réalisations châtaignier (2023)
- Belvédère châtaignier du col de Meyrand (2022)

Candidature retenue au Projet Agro Environnemental et Climatique 2023-2027

Le PAEC : Un projet de territoire piloté par le Parc

Elaboré dans le cadre d'une gouvernance associant collectivités, représentants agricoles et structures chargées de la préservation des patrimoines naturels

A destination des agriculteurs via des Mesures agri environnementales et Climatiques) (MAEC)

Des financements acquis centrés sur des **zones prioritaires d'intervention** (Europe 80% + 20 % cofinanceur local sur zones Natura 2000, Zones humides, ENS)

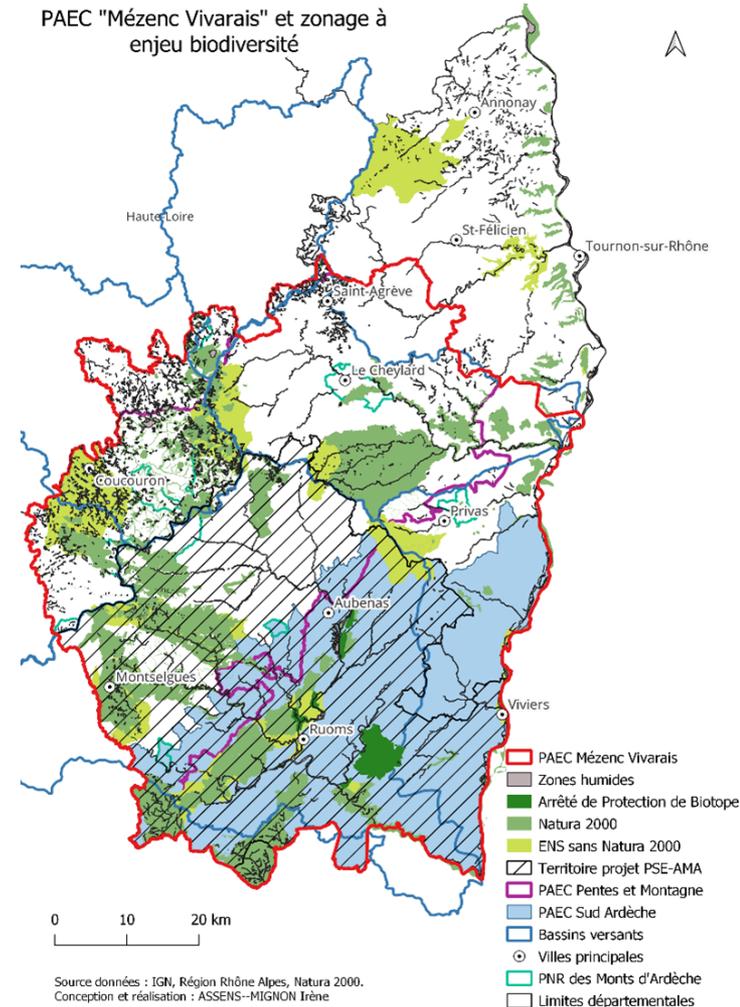
→ **1 934 120 € pour 2023-2027**

→ Idem 2024-2027

> **200 à 250 éleveurs pour des mesures en faveur des :**

- Surfaces herbagères et pastorales
- Des milieux humides
- De la protection des espèces remarquables des milieux agricoles (busard cendré, papillons...)
- De l'entretien des béalières

PAEC "Mézenc Vivarais" et zonage à enjeu biodiversité



Appel à projet Ecole Dehors 2023 : candidatures retenues

Et si la nature était le meilleur espace pour apprendre ? Le Parc prend en charge l'intervention régulière d'un éducateur nature auprès d'un.e enseignant.e et de ses élèves pour les aider à faire l'école dehors toutes les semaines.

Objectif : les enseignant.es sont en autonomie pour intégrer durablement cette pratique à leur enseignement

5 Ecoles retenues pour l'immersion (13 séances accompagnées par un éducateur nature)

École élémentaire publique du 45e parallèle / SAINT AGREVE
École Maternelle / LENTILLERES
Ecole Publique / JAUJAC
Ecole primaire publique / MARIAC
Ecole catholique Le Péage / LABLACHERE

3 écoles retenues pour la découverte (3 séances accompagnées par un éducateur nature) :

Ecole des Hautes Terres / LES ESTABLES
Ecole Publique Albin Mazon / LARGENTIERE
Ecole primaire / UCEL

Budget : 30 000 euros pour l'action sur 2022 et 2023 dont 24 000 euros de Leader Ardèche3 et 6 000 euros de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Programme d'actions 2023

- S'inscrit le cadre politique pour le mandat adopté en mars 2022
- Messages politiques des principaux financeurs de stabilité / continuité dans les enveloppes allouées lors de rencontres politiques avec Thierry Kovacs, Vice Président de la Région délégué à l'environnement et à l'écologie positive – dont les Parcs naturels régionaux, Matthieu Salel, Vice Président du Département de l'Ardèche et Philippe Delabre, Vice Président du Département de Haute-Loire
- Un programme d'action d'un montant global sollicité d'environ 1,5M€ - même niveau que 2018/ 2019, en deçà de 2020-2021-2022 autour de 2M€. Baisse notamment de la sollicitation des fonds européens (année de transition pour le programme leader- Fonds FEDER pas encore opérationnels)
- Une part toujours importante d'investissement - 60% des crédits sollicités
- Un soutien conséquent aux projets du territoire: + 600 000€ (40% des crédits sollicités) soit en maîtrise d'ouvrage déléguée ou portés par le Parc mais concernant un investissement localisé sur une commune (par exemple coup de pouce)

Programme d'actions 2023

- **Un programme d'action qui vient en complément du programme d'activité** = actions développées par les agents du Parc, sans mobilisation de crédits spécifiques sur l'année 2023. Par exemple: candidature à un PAEC et à un plan pastoral territorial, construction du futur plan de reconquête de la châtaigneraie traditionnelle, avis et appui technique aux communes en matière d'urbanisme, animation de la dynamique des EPCI autour de la randonnée, suivi d'espèces bio indicatrices, animation du conseil scientifique, animation marque Valeurs Parcs ...

Quelques ajustements à venir pour bien intégrer les priorités des **futures Conventions de Parc** proposées par la Région (principe validé en Commission Permanente du 16 decembre)

Calendrier:

- Echanges en Exécutif Parc septembre /octobre
- Conférence des financeurs 14 novembre
- Présentation pour discussion en Bureau du 17 novembre

=> **Proposé au vote des élus en Comité syndical le 23 mars 2023**

Les Coups de pousse 2023

Des appels à projets thématiques à destination des acteurs du territoire, communes, EPCI, associations... pour un accompagnement technique et financier

- Optimisez la signalétique d'Information Locale
- Maîtrisez la gestion des véhicules motorisés
- Rénovez vos terrasses et calades en pierre sèche
- Renouvelez la scénographie et améliorer les conditions d'accueil des Maisons et musées du Parc
- Améliorez les conditions d'accueil d'un géosite et valoriser les paysages
- Equipez vos sites emblématiques en toilettes sèches
- Programmez le Cinéma au Village
- Expérimentez la classe Dehors (lancement anticipé en fin d'année 2022)
- Soutenez les projets scolaires (lancement anticipé pour l'année scolaire 2022/23)
- Accueillez les expositions du Parc

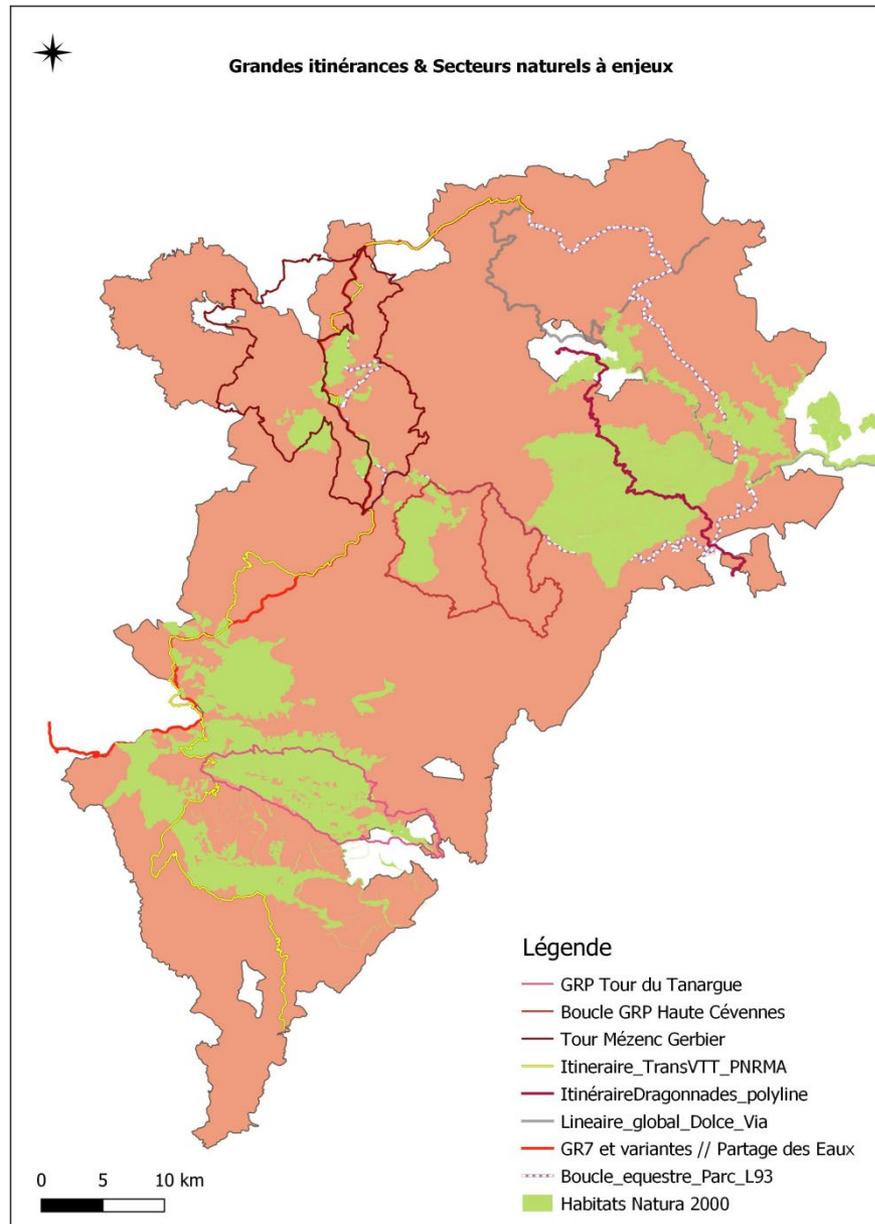
+ Autres coups de pousse à imaginer?

Coups de pousse : Maîtrise des activités motorisées de loisirs

« Pour des motifs de préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel, les chartes de parcs naturels régionaux [...] doivent définir des **orientations ou des mesures et identifier des zones à enjeu sur le territoire du parc, en laissant aux maires le soin de les mettre en œuvre, notamment en fixant la réglementation par arrêté** ».



* Monts d'Ardèche



* Monts d'Ardèche

Coups de pousse : Maîtrise des activités motorisées de loisirs

Objectifs :

- Réguler ou interdire les pratiques de loisirs motorisés notamment dans les espaces naturels remarquables ou sur les itinéraires emblématiques du PNR
- Limiter l'impact de ces pratiques dans un souci de préservation de la quiétude des riverains



Participation financière du Coup de Pousse :

- Taux d'aide de 70 % pour l'acquisition de panneaux réglementaires ou de systèmes de fermetures (barrières, chicanes...)

Descriptif :

- Accompagner et outiller juridiquement les communes (accompagnement sur la réglementation)
- Aider financièrement les communes à se doter du mobilier adapté (panneaux, barrières...)

Contact: ffiguier@parc-monts-ardeche.fr

2/ Partenariats

Validation de la candidature Leader 2023/2027 Stratégie

Une candidature à l'échelle du département de l'Ardèche pour le programme LEADER 2023-2027

Concertation organisée depuis juillet 2022 , animée par Arche Agglo avec l'appui des GAL actuels, le Parc et le GAL Ardeche verte associant les acteurs publics et privés

Stratégie locale de développement articulée autour de 2 axes : **Créer du lien, autant entre les territoires qu'entre les acteurs qui les font vivre et s'appuyer sur le potentiel de ressources et compétences locales.**

Candidature à hauteur de 10 M€ sur 5 ans pour l'ensemble du Département

Thématiques du programme Leader 23-27:

- Revitaliser les centres-bourgs via une approche stratégique et participative permettant de renforcer leur rôle de centralité en milieu rural ;
- Construire une offre touristique renouvelée, diversifiée et accessible en réponse aux attentes de la clientèle et s'appuyant sur la mise en réseau des acteurs ;
- Favoriser l'accès à l'emploi et renforcer la création de valeur ajoutée par le maintien et le développement de nouvelles activités en s'appuyant sur les ressources et les compétences locales ;
- Thématique transversale: Prendre en compte les enjeux de transition énergétique et écologique

Validation de la candidature Leader 2023/2027

Modalités d'organisation

Suite au travail préparatoire de la candidature, il est proposé de nommer **ARCHE Agglo structure porteuse** du programme LEADER 2023-2027.

Pour assurer la mise en place opérationnelle du programme LEADER 2023-2027, **une convention relative à l'entente intercommunale** définit le fonctionnement du partenariat.

Cette convention prévoit que **le Parc en tant qu'ancien GAL ait un siège** au sein du Comité décisionnel (comité de programmation)

Le Président propose :

- **D'ACTER le fait que la candidature du GAL Ardèche soit sur le périmètre des 17 EPCI ardéchois ;**
- **DE CONFIRMER son accord pour que ARCHE Agglo soit désignée structure porteuse du futur programme ;**
- **DE S'ENGAGER à participer à la stratégie locale de développement et au programme d'actions du programme LEADER 2023-2027 ;**
- **D'AUTORISER le Président à signer la convention liant les partenaires et tout acte nécessaire à sa bonne mise en œuvre ;**
- **D'AUTORISER le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.**

Validation de 3 plans de coopération

Plan de coopération Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche 2022-2026

Plusieurs rencontres politiques pour construire le plan de coopération en 2021
Élus mobilisés: les Présidents, M. Arzac et Dominique Allix, les vice Président.e.s Isabelle Massebeuf et Alain Sallier pour la CAPCA et Thierry Leclerc pour le Parc

**Principe d'un plan de coopération simple, donnant un cadre sur la durée du mandat
Evolutif et révisable régulièrement pour coller au plus près des besoins de la
communauté et du Parc**

17 actions - Principaux axes de travail:

- **Tourisme:** Voie douce Aubenas/ Privas, Etude sur stratégie touristique velo à l'échelle de l'intercommunalité, Valorisation du Geoparc, Partage des Eaux, Itinérance, Paysages : route des paysages
- **Agriculture/ alimentation:** Etude cuisine centrale, Candidature PAT, Plan pastoral territorial
- **Forêt:** Mise en œuvre du Plan sylvicole territorial sur le territoire CAPCA, Etude stratégique forêts
- **Adaptation aux changements climatiques:** valorisation des rénovations énergétiques performantes, appui au PCAET, Repérer/ susciter les projets innovants et favoriser l'essaimage
- **Jeunesse:** Implication de jeunes dans la gouvernance, Conseillers municipaux, Travail avec les scolaires

**Adopté le 12 octobre en bureau communautaire CAPCA
Présenté en Conférence des Maires de la CAPCA le 16 novembre**

Plan de coopération Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans 2022-2026

Rencontres et préparation en 2022 avec Dominique Allix, Raoul L'Herminier, Cédric D'Imperio, Sophie Nahas, Thierry Pallot

Présenté et voté le 13/12/22 par le conseil communautaire de Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans.

3 axes :

- Les patrimoines, vecteurs de développement économique :

Valorisation des sites géologiques : Pont de Rolandy, La Gravenne de Thueyts, Site du Ray Pic
Gestion des activités Canyoning et rando aquatique, inventaires participatifs du patrimoine
Reconquête de la châtaigneraie et Plan pastoral territorial, **Plan Alimentaire Territorial**

- Un urbanisme durable, des actions opérationnelles exemplaires:

Villages et voies douces - Programmation et aménagement en vue de relier voies douces et villages sur le territoire ASV, **Guide palette de couleur pour les façades**

- Amélioration du cadre de vie, mobilisation de la jeunesse

Développement de l'accueil de jeunes à la maison du Parc

Le Partage des eaux à Burzet : actions culturelles avec l'Œuvre d'Henrique Oliveira

Plan de coopération Communauté de communes Beaume Drobie

- **Le territoire Beaume-Drobie**, avec 18 communes membres du Parc sur les 19 de l'intercommunalité, couvre **environ 10 % de la surface et de la population du Parc**, du Piémont à la Montagne.
- **Elus référents**: Le Président Christophe Deffreix pour la Communauté, Françoise Rieu Fromentin et Dominique Allix pour le PNR
- Présenté et adopté en Conseil communautaire du 12 decembre

Le plan de coopération avec la Communauté de Communes Beaume Drobie se traduit sur la période 2022-2026 par 4 axes de coopération prioritaires :

- **Promouvoir l'activité agricole et la ressource forestière**
- **Préserver l'environnement et le cadre de vie**
- **Concilier urbanisme et transitions, contribuer à la lutte contre le changement climatique**
- **Favoriser un tourisme et des pratiques sportives responsables**

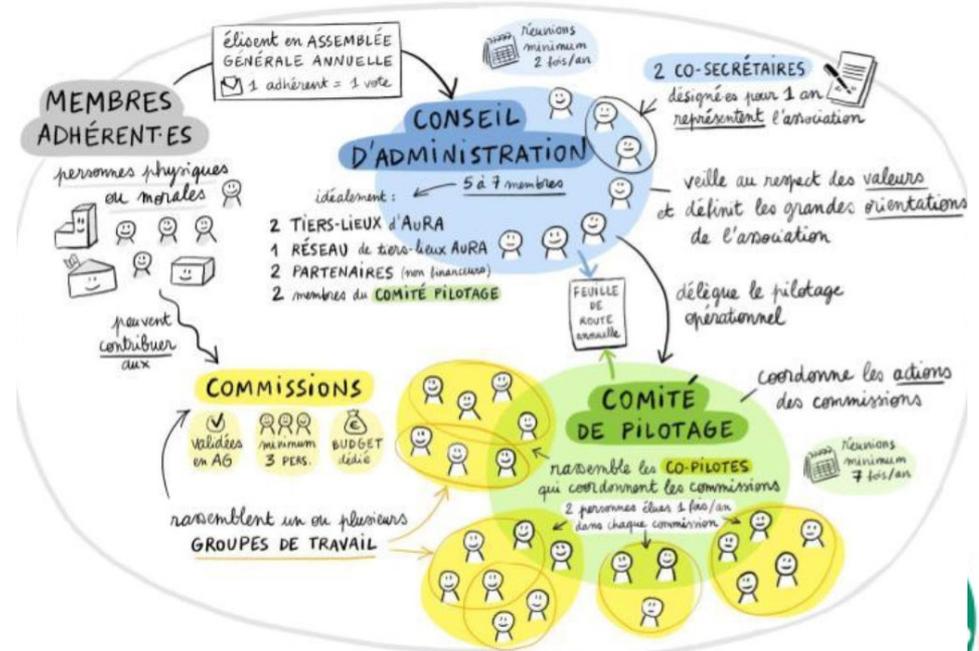
Vote: Validation des trois plans de coopération

Le Président propose :

- - D'APPROUVER le plan de coopération avec la Communauté d'agglomération Privas Centre Ardeche pour la période 2022-2026, ainsi que sa mise en œuvre,
- - D'APPROUVER le plan de coopération avec la Communauté de Communes Ardeche des Sources et Volcans pour la période 2022-2026, ainsi que sa mise en œuvre,
- - D'APPROUVER le plan de coopération avec la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie pour la période 2022-2026, ainsi que sa mise en œuvre,
- - D'AUTORISER le Président à signer les plans de coopération correspondant et toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Adhésion à l'association RELIEF et désignation d'un représentant

- Depuis 2020 : dynamique de création d'un réseau régional des tiers lieux en Région AURA avec une forte implication de la Trame 07
- 2021 : appel à projet de l'Etat via l'ANCT visant à créer et structurer des réseaux régionaux de tiers lieux en France
- 9 novembre 2022 : Assemblée Générale constitutive de l'association RELIEF fédérant plus de 60 tiers-lieux de la Région AURA
- Le Parc naturel régional représentant du réseau ardéchois des tiers lieux La Trame07



* Monts d'Ardèche

- Election d'un **Conseil d'Administration** de 7 membres le 9 novembre 2022 (tiers lieux, réseaux de tiers, partenaires) avec une place potentielle pour le Parc des Monts d'Ardèche
- Membres du CA élus pour 1 an renouvelable 2 fois maximum
- **Cotisation** à l'association : montant libre mais conseillé en fonction du type de structure adhérente, à savoir :
 - ✓ Personnes physiques : 5 €
 - ✓ Tiers-Lieux et Collectifs : 100 €
 - ✓ Entreprise / Collectivité de moins de 50 salarié.e.s : 100 €
 - ✓ Entreprise / Collectivité de plus de 50 salarié.e.s : 1 000 €

=> Proposition d'adhérer à l'association RELIEF à compter de 2023, d'approuver le montant conseillé de cotisation, à savoir 100 € par an, et de désigner **Raoul L'HERMINIER comme représentant du Parc au sein de l'association**

Subvention à l'association des Amis du Parc

- Succès du film documentaire « [Empreinte vivante, le patrimoine industriel en Ardèche](#) » : 4 100 spectateurs pour 63 séances en 1 an
- Malgré la [mise en ligne du film sur la chaîne Youtube](#) du Parc en novembre 2022, de nombreuses communes sollicitent encore le Parc pour organiser des projections
- Proposition de confier à [l'association des Amis du Parc](#) l'organisation de projections dans les villages du Parc en 2023 afin d'offrir de meilleures conditions de diffusion qu'un écran d'ordinateur et de susciter l'échange entre spectateurs
- Le Parc continuera à promouvoir ces événements par le biais de ses [outils de communication](#) et mettra à disposition de l'association le [matériel de projection](#) nécessaire

=> Proposition d'attribuer à l'association des Amis du Parc une subvention de 300 € au titre de l'année 2023 pour la mise en œuvre de ces projections et correspondant aux frais de déplacements engagés

3/ Fonctionnement

* Monts d'Ardèche

M57 : adoption d'un règlement budgétaire et financier (RBF) et fixation du mode de gestion des amortissements au 1^{er} janvier 2023

- Pour rappel, le passage de manière anticipée à la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable dénommée M57 au 1^{er} janvier 2023 a été acté lors du Comité Syndical du 1^{er} octobre 2022
- Obligation pour le syndicat mixte du Parc de se doter d'un règlement budgétaire et financier (RBF) qui rassemble et explicite les principales règles de gestion en matière budgétaire, comptable et financière
- RBF joint en annexe au dossier du Comité Syndical et structuré comme suit :
 - ✓ Le cadre budgétaire (grands principes, principaux documents, cycle budgétaire, structure des documents budgétaires)
 - ✓ L'exécution du budget (comptabilité d'engagement, constatation du service fait, opérations particulières, opérations de fin d'exercice)
 - ✓ La gestion pluriannuelle des crédits (autorisations de programme et crédits de paiement en investissement et autorisations d'engagement et crédits de paiement en fonctionnement)
 - ✓ Le patrimoine (inventaire, amortissement)

* Monts d'Ardèche

- Par ailleurs, la mise en place de la M57 implique de **fixer le mode de gestion des amortissements au 1^{er} janvier 2023**
- Principe de l'amortissement au **prorata temporis** (l'amortissement d'un bien commence à compter de sa date de mise en service) qui nécessite un **changement de méthode comptable**, le Parc calculant jusqu'à présent en M14 les dotations en année pleine avec un début des amortissements au 1^{er} janvier de l'année N+1
- Proposition d'**aménager la règle du prorata temporis** pour les cas suivants :
 - ✓ Subventions d'équipement versées (amortissement au cours de l'exercice N+1)
 - ✓ Biens de faible valeur inférieurs au seuil de 500 € TTC (amortissement en une annuité au cours de l'exercice N+1)
 - ✓ Actions pluriannuelles engagées dans le cadre des programmes d'actions (amortissement du bien et de la subvention au cours de l'année N+1 du dernier versement en dépenses ou en recettes)
- Concernant les **durées d'amortissement des biens**, il est proposé de conserver les durées définies dans la délibération du Comité Syndical du 8 mars 2011, à savoir :

Biens	Durées d'amortissement
Logiciel	2 ans
Voitures	5 ans
Mobilier – Petit équipement	5 ans
Matériel informatique, téléphonie	5 ans
Installation, équipement, matériel	10 à 30 ans
Bien d'une valeur inférieure à 500 euros TTC	1 an

=> Proposition d'approuver le RBF annexé ainsi que sa mise en œuvre à compter du passage à la M57 au 1^{er} janvier 2023 et de fixer le mode de gestion des amortissements dans les conditions définies ci-dessus

Débat d'orientations budgétaires 2023

Un temps d'information et d'échanges sur les orientations du Parc en terme budgétaire et financier

2023, **10^{ième} année** de la réalisation de la Charte

En 2021, une **évaluation à mi parcours de Charte** et en 2022 l'édition **du rapport de la Cour régionale** des comptes nous ont permis de mettre en avant des points forts mais aussi des points de vigilance qui nous alertent notamment sur **l'effet ciseaux** de la partie statutaire de notre budget.

En 2022, le **« choc inflation »**, avec les augmentations du point d'indice et du coût des matières premières, doit être étudié en termes de répercussion sur nos résultats et ce d'autant plus pour la construction budgétaire et son équilibre en 2023.

En 2023, le **cadre du programme d'actions** se renouvelle avec la définition des nouveaux cadres triennaux de partenariat avec nos principaux partenaires, la Région et les Départements.

Cette approche pluriannuelle pourra se décliner sur les opérations d'investissement avec une introduction à la prise en compte des autorisations de programme et de crédits de paiement, notamment avec la mise en place de la **nouvelle nomenclature budgétaire et comptable dénommée M57** dès le 1^{er} janvier 2023.

Une structure d'ingénierie et de projets

Depuis 2014, la section de fonctionnement représente 78% du CA moyen.

Les dépenses de personnel représentent 45% des dépenses de la section de fonctionnement, elles sont couvertes à 72% par les contributions statutaires et la subvention de l'Etat, 28% par les subventions dans le cadre du programme d'actions.

Le programme d'actions représentent 43% du CA moyen, il couvre 36% de la section de fonctionnement et 66% de la section d'investissement

L'effet levier des contributions : pour 1 euro de contributions annuelles des communes, ce sont en moyenne depuis 2014, 16.68 euros réalisés.

EVOLUTION DU BUDGET: RÉPARTITION PAR SECTION



Débat d'orientations budgétaires 2023

L'évolution du personnel en 2023

En 2023, les effectifs du Parc seront impactés par la fin du programme Leader, avec la fin des missions d'animation, 3 agents à temps plein assureront les missions de gestion et le chef de projet verra son temps dédié diminuer.

De plus, l'organisation évolue avec notamment le renforcement des missions d'accueil, une mission liée à l'éducation, la jeunesse et la gouvernance.

Dans la continuité de 2022, l'animation financée dans le cadre du programme d'actions porte sur la Reconquête de la Chataigneraie, Espaces Natura 2000 et ENS, Leader, la Trame, thèse Alimentation, l'accueil estival.

Evolution du personnel dec 2021/ dec2022:
-2,7 ETP

Débat d'orientations budgétaires 2023

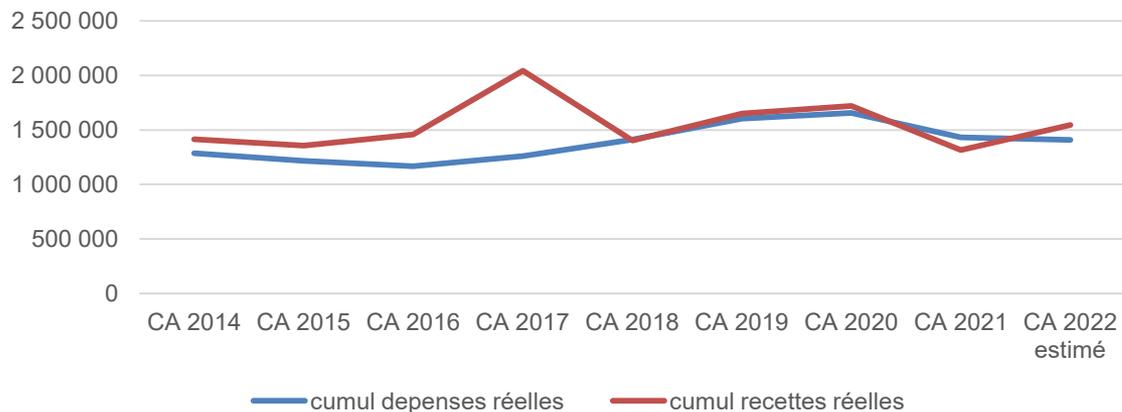
Une structure support avec un équilibre financier à maintenir

L'équilibre de la partie statutaire (couvrant les dépenses fonctionnement courant de la structure, charges fixes et bâtiments et part RH environ 71 % de l'équipe technique) financées par les contributions et la subvention de l'Etat est menacée par:

- Un effet « ciseaux » avec des charges fixes en progression et des recettes fixes depuis 2014
- Les effets de l'inflation: augmentation du point d'indice, des carburants

➤ Echange courant 2023 avec les membres du syndicat sur les possibilités d'évolution des contributions à partir de 2024.

Evolution des dépenses et recettes réelles statutaires
toutes sections cumulées



Débat d'orientations budgétaires 2023

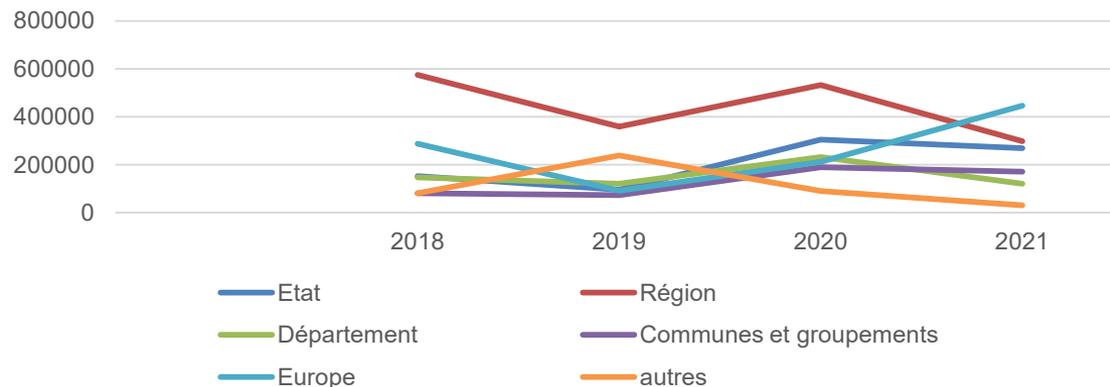
Le programme d'actions

L'enjeu est de construire ensemble un nouveau cadre pluriannuel dans lequel les modalités de soutien devraient évoluer. Les financeurs souhaitent pouvoir coconstruire les actions proposées dans le cadre des missions du Parc est s'engager à hauteur de 80% de financement maximum.

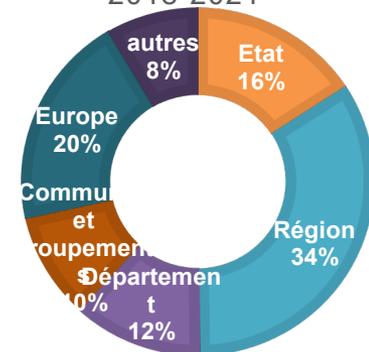
Pour les actions en fonctionnement, le Parc pourra valoriser son ingénierie financée par les contributions, ce qui n'était pas fait jusqu'alors. Pour les actions en investissement, les solutions sont plus tenues car le Parc n'est pas en mesure de dégager de l'autofinancement. Un travail plus fin, par action devra être engagé pour construire les budgets de ces actions.

- **Finalisation des contrats de partenariat avec les financeurs**
- **Développer de nouveaux soutiens financiers aux projets avec les nouvelles programmations européennes à l'échelle régionale (Leader, Feder, FEADER,...)**

Evolutions des recettes versées par financeurs



PA: RÉPARTITION PAR FINANCEUR
MOYENNE SUBVENTIONS REÇUES SUR
2018-2021



Débat d'orientations budgétaires 2023

Une construction budgétaire plus proche du réalisé avec des AP/CP

On constate un budget moyen de 5 832 290 € et un CA moyen de 3 048 873 €

Cet écart s'explique par la prise en compte dans le budget de l'ensemble des programmes d'actions à réaliser sur l'année n, alors que dans les faits, un programme d'action annuel se réalise sur 3-4 ans.

- **A partir de 2023, avec la mise en place de la M57, une approche pluriannuelle pourra être prise en compte pour limiter cet écart avec la possibilité de prévoir des autorisations pluriannuelles de dépenses en fonctionnement et investissement.**

Débat d'orientations budgétaires 2023

Le Code général des collectivités territoriales fait obligation d'organiser, dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif, un débat d'orientations budgétaires (DOB). Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, et de dégager les priorités budgétaires 2023 sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

Le projet de rapport d'orientations budgétaires (ROB) pour l'année 2023 a été annexé au dossier de séance

Le Président propose :

- **DE PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023, sur la base du rapport présenté en séance,**
- **D'AUTORISER le Président à entreprendre toutes les démarches administratives et à signer les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.**

* Monts d'Ardèche

Ouverture par anticipation des crédits en investissement pour 2023

Afin de mandater des factures d'investissement avant le vote du budget 2023, le Code général des collectivités territoriales permet d'autoriser l'**ouverture exceptionnelle de crédits d'investissement à hauteur de 25%** des crédits de l'année 2022

=> Proposition d'approuver l'ouverture par anticipation des crédits en investissement pour l'année 2023 comme suit :

Chapitre	Article	Crédits votés en 2022	Crédits ouverts par anticipation en 2023	
20 - Immobilisations incorporelles	2031 - Frais d'études	24 000 €	6 000 €	
	2051 - Concessions, droits similaires	551 887 €	137 971,75 €	
	TOTAL 20	575 887 €	143 971,75 €	
21 - Immobilisations corporelles	2135 - Installations générales, agencements	134 863 €	33 715,75 €	
	2145 - Constructions sol autrui, installations générales	361 036 €	90 259 €	
	2158 – Autres installations, matériels, outillages techniques	2 408 €	602 €	
	2181 - Installations générales, agencements	84 300 €	21 075 €	
	2183 - Matériel de bureau, informatique	28 800 €	7 200 €	
	2184 - Mobilier	65 778 €	16 444,50 €	
	2188 - Autres immobilisations corporelles	292 003 €	73 000,75 €	
	TOTAL 21	969 188 €	242 297 €	
	23 - Immobilisations en cours	2314 - Constructions sur sol d'autrui	330 327 €	82 581,75 €
		TOTAL 23	330 327 €	82 581,75 €

Avenant au contrat de ligne de trésorerie interactive

Le Parc souscrit actuellement une ligne de trésorerie de 400 000 €, il est proposé de modifier le montant et de le porter à 500 000 € par avenant.

La durée du contrat reste la même, il sera à échéance le 15 avril 2023 ainsi que les conditions,

Le taux d'intérêt est €ster +marge à 1,5%, la commission de non utilisation de 0,15%.

Le Président propose

- **D'APPROUVER l'avenant au contrat de ligne de trésorerie selon les conditions proposées,**
- **D'AUTORISER le président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Mobilisation d'un crédit relai

Le Parc porte une importante opération d'investissement avec la restauration des sentier du Mézenc. Dans ce cadre, le Comité avait été sollicité en 2022 pour mettre en place un crédit relai.

En 2022, le Parc n'a pas eu besoin de mobiliser cet outil financier, cependant, l'opération portant sur 2 années, il est demandé votre accord pour pouvoir mobiliser cet outil financier en cas de décalage de paiement en 2023 entre les dépenses d'investissement et les subventions versées.

Les conditions du crédit relai sont pour un montant de 400 000 €:

Le Président propose

- **D'APPROUVER la mobilisation d'un crédit relai en 2023 selon les conditions proposées,**
- **D'AUTORISER le président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Ressources humaines : création et suppression de postes au sein du service Ressources

- Pour rappel, délibération du Bureau Syndical du 3 février 2022 **créant un poste de chargé.e d'accueil/secrétariat de direction à temps non complet (0,5 ETP)** au grade d'adjoint administratif territorial (catégorie C)
- Suite à une réorganisation des missions au sein du service Ressources, il est nécessaire d'**augmenter le temps de travail** de ce poste à hauteur de 0,9 ETP à compter du 10 janvier 2023

=> Proposition de créer un poste de chargé.e d'accueil/secrétariat à temps non complet (0,9 ETP) au grade d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie C à compter du 10 janvier 2023 et de supprimer le poste précédemment créé (0,5 ETP) à compter de cette même date

5/ Dates

Calendrier des réunions institutionnelles

- ✓ Prochain Comité Syndical le jeudi 23 mars 2023



Merci de votre attention

